

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 435

1^{er} mars 2010

SOMMAIRE

Alpha Debt Investment S.à r.l.	20834	Lari Invest S.A.	20838
AMP Capital (International Finance No.1) SA	20878	Luxmetall Transport S.A.	20880
AMP Capital Redding Investors (Luxem- bourg) S.à r.l.	20879	LUX-Montage SA	20841
Apax Edison Holdco S.à r.l.	20851	Mainland Corporation S.A.	20836
Aran International S.A.	20854	Mercator Invest S.A.	20876
cARREROUGE S.à r.l.	20878	MetaldyneLux Holding S.à r.l.	20852
Coach & Win	20879	Nafoora Holding S.A.	20878
Dassa Investissements S.A.	20834	NEW-DEAL Invest S.A.	20872
Deninvest S.à r.l.	20873	Noremar S.A. Holding	20839
Deta Shipping S.à r.l.	20849	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.	20879
Edison Holding S.à r.l.	20851	Perimmo S.A.	20861
Electricité du Grand Duché de Luxem- bourg S.A.	20867	Pirson Contractors S.A.	20840
Expo-Performance SA	20837	Potok S.A.	20844
Eysackers S.A.	20871	Quimicum S.A.	20836
Front Igas S.à r.l.	20869	Rail Trade Luxembourg S.à r.l.	20855
Gaulinvest S.à.r.l.	20839	Ravago Production S.A.	20842
Global Care Solutions (GCS) S.A.	20835	Rio Forte Investments S.A.	20835
Goal.com (Holdco) S.A.	20845	RP Debt Investments S.à r.l.	20835
Gulf Capital Luxembourg S.A.	20838	R.S.I. Conseil S.A.	20866
Hamburg Grosser Burstah (Luxembourg) S.à r.l.	20836	Sebia Capital	20838
House Impex S.A.	20839	Top Up TV Europe S.à r.l.	20839
Imperial Investments S.à r.l.	20834	Trans-Santos S.à.r.l.	20837
Integrated Network Solutions (Luxem- bourg) S.A.	20868	Undertaker Holding S.A.	20859
INTRACT GmbH, KOMPETENZ, DIE VERBINDET	20874	Valessore Holding S.A.	20862
Investimmo International S.A.	20860	Valessore S.A.	20862
		Wallace Invest S.A.	20880
		Wassila Investments S.A.	20875
		Wilanów Development S.à r.l.	20837

Alpha Debt Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.718.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 12 janvier 2010 que:

Monsieur Gregory Hartman a démissionné de son mandat de gérant catégorie B et a été remplacé pour une durée indéterminée par Monsieur Ronald Jay Hoyl, directeur de sociétés, né le 8 août 1957 en Illinois (USA), résidant professionnellement au 13155 Noel Road, Suite 700, Dallas, TX 75240.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010019511/19.

(100014378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Dassa Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.336.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 18.01.2010 que:

- Monsieur Ismaël HAJJAR, né le 24.10.1984 à Liège, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2015

POUR LA SOCIETE

Certifié sincère et conforme

B. PRUDHOMME / I. HAJJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010019594/16.

(100013884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Imperial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.554.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 12 janvier 2010 que:

Monsieur Gregory Hartman a démissionné de son mandat de gérant catégorie B et a été remplacé pour une durée indéterminée par Monsieur Ronald Jay Hoyl, directeur de sociétés, né le 8 août 1957 en Illinois (USA), résidant professionnellement au 13155 Noël Road, Suite 700, Dallas, TX 75240.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010019516/19.

(100014329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

RP Debt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.553.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 12 janvier 2010 que:

Monsieur Gregory Hartman a démissionné de son mandat de gérant catégorie B et a été remplacé pour une durée indéterminée par Monsieur Ronald Jay Hoyl, directeur de sociétés, né le 8 août 1957 en Illinois (USA), résidant professionnellement au 13155 Noel Road, Suite 700, Dallas, TX 75240.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010019510/19.

(100014382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Global Care Solutions (GCS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.388.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme. Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 20 janvier 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 20 janvier 2010.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 20 janvier 2010.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Par Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010019518/19.

(100014313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.741.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 novembre 2009

"Après délibérations, le Conseil d'Administration à l'unanimité DECIDE:

1. de nommer M. Fernando Fortuny Martorell, actuellement Administrateur, avec adresse professionnelle à Rua de São Bernardo 62, P-1200-826 Lisbonne, aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ("Chief Executive Officer")

Certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Manual Fernando M. G. Espírito Santo Silva / Fernando Fortuny Martorell

Président / Administrateur

Référence de publication: 2010019598/16.

(100013916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Hamburg Grosser Burstah (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.778.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 8 janvier 2010 que:

La société L'Alliance Revision Sàrl dont le siège social est au 54 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises de la société pour une durée limitée qui prendra fin lors de l'assemblée général annuelle 2010 qui approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010019512/18.

(100014366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Quimicum S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 152.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 41.114.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social le 6 janvier 2010 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Munsbach, le 12 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019509/17.

(100014384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Mainland Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.050.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 18 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- Madame Laëtitia Jolival, née le 29 mai 1984 à Thionville (France),
- Mademoiselle Kathy Marchione, née le 18 avril 1970 à Hayange (France), toutes deux avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

ont été nommées administrateurs de la société avec effet au 17 décembre 2009, en remplacement de M. Michel Raffoul et M. Guy Harles, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mainland Corporation S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010019596/19.

(100013868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Wilanów Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.147.

—
EXTRAIT

L'associé de la Société nommé HEPP III Luxembourg Master S.à r.l. a changé son siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010019600/19.

(100013764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Trans-Santos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4598 Niedercorn, 68, rue Kelvert.

R.C.S. Luxembourg B 118.188.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2009, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. la société accepte la nomination de la nouvelle gérante technique, Madame DA SILVA FIGUEIREDO Maria Arminda, née le 16 juillet 1963 à Outiz / Vila Nova de Famalicao (Portugal), demeurant à L-4598 Niederkorn 68, rue Kelvert

Et lecture faite, les associés et gérants ont signé.

M. DOS SANTOS AFONSO Joao / Mme DA SILVA FIGUEIREDO Maria Arminda.

Référence de publication: 2010019602/15.

(100014207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Expo-Performance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 58, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 82.182.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société EXPO-PERFORMANCE SA.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Henry DE RON, avocat, demeurant à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, et a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Henry DE RON

Le liquidateur

Référence de publication: 2010019787/20.

(100014345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Lari Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.589.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 28 juillet 2009, entre la Société Anonyme LARI INVEST S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Edoardo Tubia / Sandro Capuzzo

Référence de publication: 2010019785/14.

(100014305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Gulf Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.569.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 janvier 2010

- La démission de Monsieur Michel E. Raffoul de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Le mandat du Réviseur d'Entreprise, la société Deloitte S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Certifié sincère et conforme
Pour GULF CAPITAL LUXEMBOURG S.A.
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010019597/17.

(100013865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Sebia Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 682.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.637.

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on November 18th, 2009

- Ms Claire Benoist resigned from her mandate as Class A Manager with effect as at 01/10/2009.
- She will be replaced with effect as at 01/10/2009 by Mr Sébastien Raffray, residing professionally 41 Avenue George V, F-75008 Paris. His mandate will lapse at the Annual General Meeting to be held in 2011.

For true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 18 novembre 2009

- Madame Claire Benoist démissionne de son mandat de Gérant de Catégorie A avec effet au 01/10/2009.
- Est nommé en son remplacement en tant que Gérant de Catégorie A avec effet au 01/10/2009 Monsieur Sébastien Raffray, avec adresse professionnelle au 41 Avenue George V, F-75008 Paris. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Certifié conforme
SEBIA CAPITAL
Signatures
Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010019595/23.

(100013872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Top Up TV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 118.964.

—
Extrait de la décision de l'associé unique en date du 20 janvier 2010

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

1) Monsieur Martin Goswami, demeurant à Riverview House, GB-KT1 4 BU Hampton Wick a présenté sa démission en tant que gérant de la société à compter du 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Le mandataire de la société.

Référence de publication: 2010019610/13.

(100014308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.445.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 janvier 2010.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale accepte la démission Madame SARZYNSKA Katarzyna demeurant PL-55095 DLUGOLEKA WROCLAWSKA 20 de son poste de Gérant et décide de nommer en remplacement Monsieur DOSSELLI Gian Paolo demeurant via Pace 21 IT-25122 Brescia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019836/13.

(100014334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Noremar S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 34.
R.C.S. Luxembourg B 102.314.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019950/14.

(100014739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

House Impex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 105.141.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019942/14.

(100014754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21A-21B, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 53.660.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIRSON CONTRACTORS S.A.", ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 77, rue du Fossé - coin rue Emile Mayrisch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.660), constituée sous la dénomination sociale de "LUX MONTAGE INDUSTRIEL S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 176 du 9 avril 1996,

et dont les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 911 du 1^{er} décembre 1999,
- en date du 17 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 74 du 15 janvier 2002,
- en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1668 du 21 novembre 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en PIRSON CONTRACTORS S.A.,
- en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1701 du 28/ novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe de BECO, administrateur de sociétés, demeurant à Anthisnes.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Transfert du siège social de L-4123 Esch-sur-Alzette, à L-9964 Huldange, 21a - 21b, Stawelerstrooss.
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.
- 3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations de toutes sortes, directement ou indirectement, dans toutes entreprises ou sociétés établies au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg.

D'une manière générale, la société pourra accomplir toutes opérations quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

La société a en outre pour objet:

Tous travaux de montage, démontage et manutention de toutes espèces d'industrie, les constructions métalliques et les tuyauteries industrielles, la supervision de travaux de montage, l'étude, la planification, la conception et la réalisation du montage de constructions tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, y compris tous travaux et toutes prestations accessoires qui s'y rattachent, l'assainissement et la démolition de pareilles constructions.

Elle pourra s'intéresser par toute voie dans toutes activités, affaires, entreprises ou sociétés poursuivant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extention ou le développement."

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-4123 Esch-sur-Alzette, à L-9964 Huldange, 21a-21b, Stawelerstrooss

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Huldange."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations de toutes sortes, directement ou indirectement, dans toutes entreprises ou sociétés établies au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg.

D'une manière générale, la société pourra accomplir toutes opérations quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

La société a en outre pour objet:

Tous travaux de montage, démontage et manutention de toutes espèces d'industrie, les constructions métalliques et les tuyauteries industrielles, la supervision de travaux de montage, l'étude, la planification, la conception et la réalisation du montage de constructions tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, y compris tous travaux et toutes prestations accessoires qui s'y rattachent, l'assainissement et la démolition de pareilles constructions.

Elle pourra s'intéresser par toute voie dans toutes activités, affaires, entreprises ou sociétés poursuivant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extention ou le développement."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - de BECO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2009. Relation GRE/2009/4855. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020031/87.

(100015273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

LUX-Montage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.890.

L'an deux mil dix, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-MONTAGE S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.890, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand UNSEN de résidence à Diekirch, en date du 21 janvier 2000, publiée au Mémorial C numéro 327 du 5 mai 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique BEELS, gérant, demeurant à B-Chastre, qui désigne comme secrétaire Monsieur Nico SIMON, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les MILLE (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de Diekirch à Heinerscheid, 10, Kierchestrooss et modification afférente de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

Elle décide de transférer le siège social de Diekirch à L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

"Le siège social est établi à Heinerscheid."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ NEUF CENT CINQUANTE (950-) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire,

Signé: BEELS - NOËL - SIMON - THOLL

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 2010. Relation: MER/2010/106. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 26 janvier 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010020070/43.

(100015052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

In the year two thousand ten on the eighth day of January

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RAVAGO PRODUCTION S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre Dame, trade register Luxembourg section B number 136281, incorporated by deed of split up dated on January 31st 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 645 of the 14th of March 2008.

The meeting is presided by Mr. Benoît Parmentier, residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Aurélie Prémont professionally residing at 16, rue Notre-Dame à L-2240 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 36,654 shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Restatement of the article 13 of articles of association to be read as follows:

"Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the board of directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as, but not limited to, the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies, and powers of attorney regarding such acts, shall be validly signed by two Class A directors, one of whom shall always be Stichting Administratiekantoor Ravago. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors, one of whom at least shall be a Class A director."

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution:

The meeting decides to amend article 13 of the articles of incorporation to be read as follows:

"Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the board of directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as, but not limited to, the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies, and powers of attorney regarding such acts, shall be validly signed by two Class A directors, one of whom shall always be Stichting Administratiekantoor Ravago. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors, one of whom at least shall be a Class A director."

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le huit janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RAVAGO PRODUCTION S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136281, constituée suivant acte de scission reçu le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 645 du 14 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Benoît Parmentier, demeurant au 75, Fond Saint Martin à L-2135 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur: Aurélie Prémont, résidant professionnellement au 16, rue Notre-Dame à L-2240 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 36.654 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Refonte de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration, tout acte ne concernant pas la gestion quotidienne de la société et engageant la société, tel que, mais non limité à, l'achat et la vente d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties, la constitution de sociétés civiles ou commerciales, et les procurations concernant de tels actes, seront valablement signés par deux administrateurs de classe A, dont obligatoirement Stichting Administratiekantoor Ravago. Les actes concernant la gestion quotidienne de la société seront valablement signés par deux administrateurs dont au moins un de classe A."

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration, tout acte ne concernant pas la gestion quotidienne de la société et engageant la société, tel que, mais non limité à, l'achat et la vente d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties, la constitution de sociétés civiles ou commerciales, et les procurations concernant de tels actes, seront valablement signés par deux administrateurs de classe A, dont obligatoirement Stichting Administratiekantoor Ravago. Les actes concernant la gestion quotidienne de la société seront valablement signés par deux administrateurs dont au moins un de classe A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, A. PREMONT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1866. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010020022/97.

(100015216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Potok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.367.

L'an deux mille neuf.

Le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "POTOK S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86367, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C numéro 890 du 12 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le même notaire en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 193 du 22 février 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la Société d'un exercice social commençant le 1^{er} mai et se terminant le 30 avril de l'année suivante.
2. Constatation qu'exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 s'est terminé le 30 avril 2009.
3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante."

II Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} mai et se terminant le 30 avril de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 a pris fin le 30 avril 2009 et décide de modifier dès lors l'article 8 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2010. Relation: EAC/2010/403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010020030/57.

(100014461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxemburg (Grand Duchy of Luxemburg).

There appeared:

Mr Patrick Houbert, director, residing in Luxembourg, as delegate duly appointed by the board of directors (the "Board of Directors") of "Goal.com (Holdco) S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, migrated from Panama by deed of Me Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) of 16 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1958 of 11 August 2008.

The articles of incorporation of the Company were last amended by deed of Me Henri Hellinckx of 15 October 2009, published in the Mémorial number 2336 of 1st December 2009.

The appearing party, acting in its capacity as delegate of the Company duly appointed by the Board of Directors, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) The issued share capital of the Company is set at one million five hundred and forty-nine thousand three hundred and forty-four United States Dollars and ninety-nine cents (USD 1,549,344.99) represented by sixty-one million six hundred and one thousand one hundred and sixty-six (61,601,166) ordinary shares of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each and ninety-three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three (93,333,333) series A preference shares (the "Series A Preference Shares") of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each.

(II) Article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company provides as follows:

Art. 5.2. "The authorised, un-issued capital of the corporation is set at five million United States Dollars (USD 5,000,000) represented by two hundred and fifty million (250,000,000) ordinary shares, each with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) and two hundred and fifty million (250,000,000) series A preference shares, each with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01).

The authorisation to issue ordinary shares and series A preference shares thereunder, for subscription in one or more tranches, has been granted with the right for exclusion/limitation of any preemptive subscription rights and is valid for a period starting on 15 October 2009 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the corporation held on 15 October 2009 in the Memorial and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set out by these articles of association or, as the case may be, by the applicable Laws for any amendment of these articles of association.

Subject to the provisions of Art. 9.4 below, the board of directors, or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital in one or several successive tranches at such times and on such terms and conditions (including, but not limited to, the issue price, the existence and amount of a share premium, the form of payment (in cash or in kind)) as the board of directors or its delegate(s) shall resolve. In case of an issue resulting from a conversion of Series A Preference Shares the rules set out in these articles of association shall apply."

(III) On the basis of the authority granted by article 5 paragraph 2 of the articles of incorporation, the Board of Directors of the Company has notably resolved on 25 November 2009 (a) to issue seven million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-six (7,666,666) Series A Preference Shares, of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each to Samos Investments (Jersey) L.P., a limited partnership having its registered office at 15 Esplanade, Jersey, St Helier, JE1 1RB against a contribution in cash of one million one hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,150,000) to the Company (the "Contribution in Cash 1"), one million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-six (1,666,666) Series A Preference Shares, of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each to Mr Terence James O'Neill, residing at 34 Hillersdon Avenue, Barnes, London SW13 0EF, United Kingdom against a contribution in cash of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000) to the Company (the "Contribution in Cash 2") and six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-six (666,666) Series A Preference Shares, of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each to Mr J.P.M. Drummond, residing at 508 Residence Jo Building, 2-34-20 Makuhari Hongo, Hanamigawa-ku, Chiba-shi 262-003, Japan against a contribution in cash of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) to the Company (the "Contribution in Cash 3"), (b) to approve the allocation of one million four hundred thousand United States Dollars and two cents (USD 1,400,000.02) to the distributable share premium account of the Company and (c) to suppress the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue of the New Shares described under item (a) above.

(IV) On the basis of the authority granted by the shareholders of the Company pursuant to resolutions dated 25 November 2009, the Board of Directors of the Company has further resolved to redeem and cancel all five million two hundred and eighty-nine thousand nine hundred and forty-four (5,289,944) ordinary shares held by Mr. Gian Luigi Longinotti Buitoni, on behalf of "Company Management" pool, in the Company in consideration of a redemption price of a total amount of one United States Dollar (USD 1).

(V) The Board of Directors resolved to authorise, instruct and delegate power to Mr Patrick Houbert, prenamed, acting alone and with full power of substitution, to proceed to the actual issues of shares pursuant to the aforesaid resolutions (III) and (IV) and to appear before a notary public to record such shares issue and capital increase (and allocation to premium), as well as such redemption and cancellation of shares and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 99,999.98) by the issue of nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight (9,999,998) Series A Preference Shares of the Company, to a total amount of one million six hundred and forty-nine thousand three hundred and forty-four United States Dollars ninety-seven cents (USD 1,649,344.97) represented by sixty-one million six hundred one thousand one hundred and sixty-six (61,601,166) ordinary shares of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each and one hundred and three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-one (103,333,331) Series A Preference Shares of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each, a total of one million four hundred thousand United States Dollars and two cents (USD 1,400,000.02) being contributed to the distributable share premium account of the Company. Evidence of the free disposal of the amounts contributed to the distributable share premium and the share capital have been shown to the undersigned notary for the Contribution in Cash.

(VI) The Board of Directors of the Company resolved to redeem and cancel five million two hundred and eighty-nine thousand nine hundred and forty-four (5,289,944) ordinary shares in the Company in consideration for a redemption price of a total amount of one United States Dollar (USD 1).

As a consequence of the redemption and cancellation of ordinary shares, the issued share capital of the Company has been reduced by an amount of fifty-two thousand eight hundred and ninety-nine United States Dollars forty-four cents (USD 52,899.44) by the redemption and cancellation of five million two hundred and eighty-nine thousand nine hundred and forty-four (5,289,944) ordinary shares of the Company, to a total amount of one million five hundred and ninety-six thousand four hundred and forty-five United States Dollars fifty-three cents (USD 1,596,445.53) represented by fifty-six million three hundred and eleven thousand two hundred and twenty-two (56,311,222) ordinary shares of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each and one hundred and three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-one (103,333,331) series A preference shares of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each.

Mr Patrick Houbert then requested the undersigned notary to record the capital increase and reduction described above and that as a result of such increase and reduction, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

"The issued corporate capital is set at one million five hundred and ninety-six thousand four hundred and forty-five United States Dollars fifty-three cents (USD 1,596,445.53) represented by fifty-six million three hundred and eleven thousand two hundred and twenty-two (56,311,222) ordinary shares, of a nominal value of USD 0.01 each, and nine million nine hundred and one hundred and three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-one (103,333,331) series A preference shares (the "Series A Preference Shares") of a nominal value of USD 0.01 each, all the ordinary shares and the Series A Preference Shares being fully paid up.

The authorised, un-issued capital of the corporation is set at three million five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars ninety-eight (USD 3,599,999.98) represented by two hundred and fifty

million (250,000,000) ordinary shares, of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each and two hundred and forty million two (240,000,002) series A preference shares, of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each.

The authorisation to issue ordinary shares and series A preference shares thereunder, for subscription in one or more tranches, has been granted with the right for exclusion/limitation of any preemptive subscription rights and is valid for a period starting on 15 October 2009 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the corporation held on 15 October 2009 in the Mémorial and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set out by these articles of association or, as the case may be, by the applicable Laws for any amendment of these articles of association. Subject to the provisions of Article 9.4 below, the board of directors, or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital in one or several successive tranches at such times and on such terms and conditions (including, but not limited to, the issue price, the existence and amount of a share premium, the form of payment (in cash or in kind)) as the board of directors or its delegate(s) shall resolve. In case of an issue resulting from a conversion of Series A Preference Shares the rules set out in these articles of association shall apply."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase and reduction of capital are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Patrick Houbert, administrateur, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de délégué dûment nommé par le conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") de "Goal.com (Holdco) S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg transférée du Panama par acte notarié de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1958 du 11 août 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx en date du 15 octobre 2009, publié au Mémorial numéro 2336 du 1^{er} décembre 2009.

La partie comparante, agissant en sa qualité de délégué de la Société dûment nommé par le Conseil d'Administration, a demandé au notaire d'enregistrer ses déclarations comme suit:

(I) Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 1.549.344,99), représenté par soixante et un millions six cent un mille cent soixante-six (61.601.166) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune et quatre-vingt-treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (93.333.333) actions privilégiées de la série A (les "Actions Privilégiées de la Série A") d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune.

(II) L'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

" **Art. 5.2.** Le capital autorisé et non émis de la société est établi à cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000.000) représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune et deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions privilégiées de la Série A (les "Actions Privilégiées de la Série A") d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune.

L'autorisation d'émettre les actions ordinaires et les actions privilégiées de la série A ci-après, par souscription en une ou plusieurs tranches, est accordé avec le droit d'exclusion ou de limitation des droits préférentiels de souscription et, est valable pour une période commençant le 15 octobre 2009 et finissant cinq (5) ans après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 octobre 2009 au Mémorial et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par ces présents statuts ou selon les circonstances, par les Lois en vigueur pour toute modification de ces statuts.

Sous réserve des dispositions de l'article 9.4 ci-dessous, le conseil d'administration, ou des délégués dûment désignés par le conseil d'administration, peut émettre de temps à autre des actions du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives aux dates et conditions (y compris mais non limité, au prix d'émission, à l'existence et au montant d'une prime d'émission, à la forme de paiement (comptant ou en nature)) que le conseil d'administration ou ses délégués décideront. En cas d'un problème résultant de la conversion des Actions Privilégiées de la Série A, les dispositions établies dans ces statuts seront en vigueur."

(III) Sur la base de l'autorité accordée par l'article 5 paragraphe 2 des statuts, le Conseil d'Administration de la Société a notamment décidé le 25 novembre 2009 (a) d'émettre sept millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (7.666.666) Actions Privilégiées de la Série A d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune à Samos Investments (Jersey) L.P., une limited partnership ayant son siège social à 15 Esplanade, Jersey, St Hélier, JE 1RB, en contrepartie d'un apport en espèce d'un million cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.150.000) à la Société ("Apport en Espèce 1"), un million six cent soixante-six mille six cent soixante-six (1,666,666) Actions Privilégiées de la Série A, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0.01) chacune à M. Terence James O'Neill, résident au 34 Hillersdon Avenue, Barnes, London SW13 0EF, Royaume Uni en contrepartie d'une contribution en espèces de deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250,000) à la Société ("Apport en Espèce 2") et six cent soixante-six mille six cent soixante-six (666,666) Actions Privilégiées de la Série A, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0.01) chacune à M. J.P.M. Drummond, résident au 508 Residence Jo Building, 2-34-20 Makuhari Hongo, Hanamigawa-ku, Chiba-shi 262-003, Japon, en contrepartie d'une contribution en espèces de cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,000) à la Société ("Apport en Espèce 3"), (b) d'approuver l'allocation d'un million quatre cents mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique et deux cents (USD 1.400.000,02) au compte de la prime d'émission distribuable et (c) de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires en rapport avec une telle émission de nouvelles actions, telle que décrite au point (a) ci-dessus.

(IV) Sur la base de l'autorité donnée par les actionnaires de la Société suivant résolutions en date du 25 novembre 2009, le Conseil d'Administration de la Société a ensuite décidé de racheter et annuler toutes les cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quarante-quatre (5.289.944) actions ordinaires détenues par M. Gian Luigi Longinotti Buitoni pour le compte du groupe "Company Management" dans la Société en contrepartie d'un prix de rachat d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) par action.

(V) Le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser, instruire et déléguer pouvoir à M. Patrick Houbert, prédésigné, agissant seul et avec plein pouvoir de substitution, de procéder à l'émission effective des actions suivant les résolutions (III) et (IV) et de comparaître par devant notaire pour faire enregistrer une telle émission d'actions et augmentation de capital (et attribution des réserves et primes), ainsi qu'un tel rachat et annulation des actions et en général, d'effectuer toute diligence et signer tout document, accords ou autre instrument qui pourraient être appropriés y relatifs.

En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-huit cents (USD 99.999,98) par l'émission de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (9.999.998) Actions Privilégiées de la Série A de la Société, à un montant total d'un million six cent quarante neuf mille trois cent quarante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt dix-sept cents (USD 1.649.344,97) représenté par soixante et un millions six cent un mille cent soixante-six (61.601.166) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune et cent trois millions trois cent trente trois mille trois cent trente et une (103.333.331) Actions Privilégiées de la Série A d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune, un total de un million quatre cents mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique et deux cents (USD 1.400.000,02) étant alloué au compte prime d'émission distribuable. Preuve de la libre disponibilité des montants alloués à la prime d'émission distribuable et au capital social a été donnée au notaire instrumentant pour l'Apport en Espèce.

(VI) Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de racheter et annuler cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quarante-quatre (5.289.944) actions ordinaires dans la Société en contrepartie d'un prix de rachat d'un montant total d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1).

En conséquence du rachat et de l'annulation des actions ordinaires, le capital social émis de la Société a été réduit d'un montant de cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-quatre cents (USD 52.899,44) par le rachat et l'annulation de cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quarante-quatre (5.289.944) actions ordinaires de la Société, à un montant total d'un million cinq cent quatre vingt-seize mille quatre cent quarante cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante trois cents (USD 1.596.445,53) représenté par cinquante-six millions trois cent onze mille deux cent vingt-deux (56.311.222) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) et cent trois millions trois cent trente trois mille trois cent trente et une (103.333.331) Actions Privilégiées de la série A d'une valeur nominale d'un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01).

M. Patrick Houbert a ensuite demandé au notaire instrumentant d'enregistrer l'augmentation et la réduction de capital décrites ci-dessus et qu'il résulte d'une telle augmentation et réduction que les paragraphes 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société sont modifiés afin qu'ils aient la teneur suivante:

"Le capital social émis est fixé à un million cinq cent quatre vingt-seize mille quatre cent quarante cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante trois cents (USD 1.596.445,53), représenté par cinquante-six millions trois cent onze mille deux cent vingt-deux (56.311.222) actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale de USD 0,01 et cent trois millions trois cent trente trois mille trois cent trente et une (103.333.331) actions privilégiées de la série A (les "Actions Privilégiées de la Série A") d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune, toutes les actions ordinaires et les Actions Privilégiées de la Série A étant entièrement libérées.

Le capital autorisé et non émis de la société est établi à trois millions cinq cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt dix-huit cents (USD 3.599.999,98) représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 chacune et deux cent quarante millions deux (240.000.002) Actions Privilégiées de la Série A d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune.

L'autorisation d'émettre les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Série A ci-après, par souscription en une ou plusieurs tranches, est accordé avec le droit d'exclusion ou de limitation des droits préférentiels de souscription et, est valable pour une période commençant le 15 octobre 2009 et finissant cinq (5) ans après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 octobre au Mémorial et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par ces présent statuts ou selon les circonstances, par les Lois en vigueur pour toute modification de ces statuts.

Sous réserve des dispositions de l'article 9.4 ci-dessous, le conseil d'administration, ou des délégués dûment désignés par le conseil d'administration, peut émettre de temps à autre des actions du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives aux dates et conditions (y compris mais non limité, au prix d'émission, à l'existence et au montant d'une prime d'émission, à la forme de paiement (comptant ou en nature)) que le conseil d'administration ou ses délégués décideront. En cas d'un problème résultant de la conversion des Actions Privilégiées de la Série A, les dispositions établies dans ces statuts seront en vigueur."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui seront mis à sa charge en raison de son augmentation et réduction de capital sont évalués à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. HOUBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/243. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018570/256.

(100013063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Deta Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.767.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Gerardus DEEN, capitaine de bateau, demeurant à Rotterdam (Pays-Bas),
ici représenté par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg,
15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 29 décembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur" restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Gerardus DEEN, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "DETA SHIPPING S. à r.l." ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 67 du 20 janvier 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.767, déclare accepter au nom de la Société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil, la cession de quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales, en date du 29 mars 2007, par la société anonyme "WESTGATE FINANCIAL HOLDING S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, à Monsieur Gerardus DEEN, prénommé.

2. Monsieur Gerardus DEEN, prénommé, est le seul associé de la Société après la cession de parts qui précède.

3. Ensuite, l'associé unique déclare procéder à la dissolution de la Société à partir de ce jour.

4. A la même date la liquidation a eu lieu.

5. Par conséquent, la société à responsabilité limitée "DETA SHIPPING S.à r.l." a cessé d'exister à partir de cette date.

6. L'associé unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour.

7. Les livres et documents de la Société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête du représentant du comparant, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction allemande et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendneun, den einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Gerardus DEEN, Schiffskapitän, wohnhaft in Rotterdam (Niederlande),

hier vertreten durch Herrn Lionel CAPIAUX, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 29. Dezember 2009,

welche Vollmacht, „ne varietur“ paraphiert, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie vorher erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Herr Gerardus DEEN, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „DETA SHIPPING S.à r.l.“, mit Sitz in L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Jean-Paul HENCKS, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 17. November 1999, veröffentlicht im Memorial, „Recueil des Sociétés et Associations“ C, Nummer 67 vom 20. Januar 2000, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 72.767, erklärt im Namen der Gesellschaft, gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, beziehungsweise Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, die Abtretung von vierhundertfünfundneunzig (495) Gesellschaftsanteilen, vom 29. März 2007, von der anonymen Gesellschaft „WESTGATE FINANCIAL HOLDING S.A.“, mit Sitz in L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, an Herrn Gerardus DEEN, vorbenannt, anzunehmen.

2. Infolge vorstehender Abtretung ist Herr Gerardus DEEN, vorbenannt, nun einziger Gesellschafter.

3. Alsdann beschliesst der einzige Gesellschafter, die Gesellschaft am heutigen Tage aufzulösen.

4. Zum selben Datum ist die Liquidation erfolgt.

5. Infolgedessen besteht die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „DETA SHIPPING S.à r.l.“ nicht mehr.

6. Der Gesellschafter verpflichtet sich ausdrücklich, alle etwa noch verbleibenden und zum gegenwärtigen Zeitpunkt unbekanntes Schulden der Gesellschaft zu übernehmen.

7. Die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft werden während fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Der unterzeichnete Notar beurkundet hiermit, dass auf Anfrage des Bevollmächtigten des Komparenten, diese Urkunde in französischer Sprache erstellt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, die französische Fassung gilt.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten des Komparenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L. Capiaux, E. Schlessler.
Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1374. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018573/78.

(100012781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Apax Edison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Edison Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.981.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Ltd., a company organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

here represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 21 December 2009.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, asked the notary to record that:

The appearing party is the sole member of Edison Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 21st May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1382 dated 6th July 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 8th September 2009, published in the Mémorial number 2005 dated 14th October 2009.

The proxyholder declared and requested the notary to record that

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

- Change of the denomination of the Company to Apax Edison Holdco S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

The decision taken by the sole member is as follows:

Sole resolution

It is resolved to change the denomination of the Company to Apax Edison Holdco S.à r.l.

Consequently to the above, the meeting resolved to amend the Article 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** The name of the limited company ("société à responsabilité limitée") is Apax Edison Holdco S.à r.l. (the "Company"). The company will be governed by these articles of incorporation and the relevant legislation."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Apax WW Nominees Ltd., une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Corporate House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Me Nora Filali, maître en droit, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes, pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société Edison Holding S.à r.l., ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1382 daté du 6 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg le 8 septembre 2009, publié au Mémorial numéro 2005 daté du 14 octobre 2009.

Le mandataire déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que

1. L'associé unique détient toutes les parts émises de la Société de sorte que toutes décisions relatives à l'ordre du jour peuvent être valablement adoptées.

2. Le point sur lequel des décisions doivent être prises est le suivant:

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale de la Société en Apax Edison Holdco S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

La résolution unique suivante est adoptée:

Résolution unique

L'associé décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Apax Edison Holdco S.à r.l.".

L'associé modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Apax Edison Holdco S.à r.l. (la "Société"). La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/213. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018572/84.

(100012556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

MetaldyneLux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.171.500,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 103.071.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MetaldyneLux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 68106 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on 21 December 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of MetaldyneLux Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103071, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 1 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1203, on 24 November 2004 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the first day of January of each year and to end on the last day of December of the same year.

The financial year having started on first April 2009 will end on thirty-first December 2009.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, articles 16 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 16.** The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

MetaldyneLux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68106 (l'"Associé Unique"),

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2009.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant représente l'associé unique de MetaldyneLux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103071, ayant son siège social au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand-duché du Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2004, publiée le 24 novembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1203 (la "Société").

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

L'année sociale ayant commencé le premier avril 2009 se terminera le trente et un décembre 2009.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/220. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur *ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018560/82.

(100012847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Aran International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.174.

L'an deux mil neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ARAN INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n°71.174.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 38911, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 12 mai 2004, publié au Mémorial C n° 808 du 6 août 2004.

L'assemblée est présidée par M. Sebastien SCHAACK, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Alfio RICIPUTO, employé, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Gaëlle KWIATKOWSKI, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société MONTBRUN REVISION Sàrl, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. SCHAACK, A. RICIPUTO, G. KWIATKOWSKI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 23 décembre 2009, LAC/2009/56608: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018575/58.

(100012833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Rail Trade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 150.930.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit Amtssitz in Diekirch (Grossherzogtum Luxemburg), in Vertretung seines verhinderten Kollegen Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg), welch letztgenannter Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

ist erschienen:

Die Gesellschaft niederländischen Rechts Rail Trade Management B.V., mit Sitz in NL-4872 La Etten Leur, Bredaseweg 185, eingetragen im Handelsregister der "Kamers van Koophandel vor Zuidwest-Nederland" unter der Nummer 17239871,

hier vertreten durch Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 6. Januar 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- die Ausübung von Tätigkeiten als Berater in dem Bereich der Nutzung, Verwaltung, Wartung von Schieneninfrastrukturen im weitesten Sinne, der Handel und die Vermittlung von/mit Ober- und Unterkapazität von Material, Lokomotiven und Mitarbeiter im Bereich der Eisenbahninfrastruktur, Schienenmaterial und dem Nutzungsmarkt mit/ohne andere Gesellschaften und/oder eigenen Gesellschaften und/oder Lieferanten die die Gesellschaft als Mittelsmann vertreten.

- die Entwicklung von Schienenprodukten

- die Lizenzierung von Schienenprodukten an Dritte oder eigene Gesellschaften als Lizenzgeber an Lizenznehmer,

- das Investieren in Gesellschaften, Produkte und Lizenzen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist Rail Trade Luxembourg S.à r.l..

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Beschluss des Gesellschafters oder der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), alle zugeteilt der Gesellschaft niederländischen Rechts Rail Trade Management B.V., mit Sitz in NL-4872 La Etten Leur, Bredaseweg 185, eingetragen im Handelsregister der "Kamers van Koophandel vor Zuidwest-Nederland" unter der Nummer 17239871.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile unter ihnen frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters oder einer der Gesellschafter.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern des Gesellschafters oder einer der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden. Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsechzig Prozent des Kapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegt (en).

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften anwendbar.

Einzahlung des Gesellschaftskapital

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500,-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Beschlussfassung durch die Gesellschafter

Anschliessend hat die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Johan ERWICH, Geschäftsführer, wohnhaft in NL-5076 PM Haaren, Roonsestraat 4.
- 2) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtmässig verpflichtet.
- 3) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2530 Luxemburg, 4A, rue Henri Schnadt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, gegenwärtige Urkunde in deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung. Auf Ersuchen derselben Komparentin und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and ten.
on the twentieth of January.

Before Us Maître Fernand UNSEN, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

The company of Dutch Law Rail Trade Management B.V., having its registered office in NL-4872 La Etten Leur, Bredaseweg 185, registered with the "Kamers van Koophandel vor Zuidwest-Nederland" under the number 17239871,

hereby represented by Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on January 6, 2010

which proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company as follows:

Art. 1. A private limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The company's purpose is:

- conducting activities as an advisor or consultant in the area of utilizing, managing and maintaining rail infrastructures in the widest sense, the trading with the over and under capacity of material, locomotives and employees within the rail infra, rail goods and the utilization market, with/without other companies and/or own companies and/or suppliers who can represent the company as an agent and/or madder-operator.

- the developing of rail products,

- licensing rail products to third parties and or own companies as a licensee to licencees.

- investing in companies, products, licences of Intellectual Property.

The Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of Rail Trade Luxembourg S.á r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate or the associates.

Art. 6. The corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (€ 12,500.-), consisting of one hundred (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (€ 125.-) each, attributed to the company of Dutch Law Rail Trade Management B.V., having its registered office in NL-4872 La Etten Leur, Bredaseweg 185, registered with the "Kamers van Koophandel vor Zuidwest-Nederland" under the number 17239871.

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate shares shall be freely transferable between them. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 10. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of the associate or one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associate or one of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in report or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a report or be established in written form.

In case of more than one associate, every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

Art. 15. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associate or the associates at the registered office of the Company.

Art. 18. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associate or the associates.

Art. 19. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate or the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 20. For all points not regulated by these Articles of Association the legal provisions of the Law of 10th August, 1915 concerning trading companies and the laws amending it shall apply.

Paying up of the share capital

All the shares have been totally paid up so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (€ 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2010.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euros (€ 1,500.-).

Decisions of the share owners

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as abovementioned, has taken the following resolutions:

- 1) Is appointed manager of the company for an unlimited period:
- Mr Johan ERWICH, managing director, residing in NL-5076 PM Haaren, Roonsestraat 4.
- 2) The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the manager.
- 3) The registered office is established at L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, represented as above mentioned, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergence between the German and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as above-mentioned, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Gezeichnet: P. SIMON, Fernand UNSEN

Enregistré à Echternach, le 21 janvier 2010 Relation: ECH/2010/77. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 26. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010019678/215.

(100014062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Undertaker Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.519.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

MORALES INVESTORS S.A., une société anonyme de droit panaméen ayant son siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, Microjacket 472172, document 717267

ici représentée par M. Luc Wittner, employé privé, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée, ci-après nommée "l'actionnaire unique",

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme UNDERTAKER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 4 boulevard de la Foire, inscrite au RCS Luxembourg section B sous le numéro 115 519, ci-après dénommée "la Société",

a été constituée en date du 7 avril 2006 par acte du notaire André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1199 du 20 juin 2006;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 400,- (quatre cents euros) chacune entièrement libérée.

- que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Chester & Jones S.à r.l., 165, route de Longwy, L-4751 Pétange, RCS Luxembourg B 120 602 désignée comme "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;

Le commissaire à la liquidation, ici représenté par M. Luc Wittner, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009, a rédigé son rapport, lequel rapport, ensemble avec la procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat, depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WITTNER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2009, LAC/2009/56624: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019634/58.

(100014137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Investimmo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.298.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVESTIMMO INTERNATIONAL S.A." (matricule 2009 22 08 959), avec siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 146.298, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, numéro 1179 du 17 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). "Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 janvier 2010. Relation: CAP/2010/16. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010019625/50.

(100014355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Perimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Luxembourg, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.009.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PERIMMO S.A." (matricule 2008 22 37 160), avec siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.009, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 246 du 4 février 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). "Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 janvier 2010. Relation: CAP/2010/17. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010019626/50.

(100014359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Valessore S.A., Société Anonyme, (anc. Valessore Holding S.A.)

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.489.

L'an deux mille dix, le sept janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "VALESSORE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29.489, constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1988 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 28 mars 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42 du 13 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel GERARD, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en "VALESSORE S.A.".

3.- Refonte complète des statuts de la société.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "VALESSORE S.A.".

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner désormais la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VALESSORE S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-dix mille Euros (70.000,- EUR), divisé en quatre cents (400) actions de cent soixante-quinze Euros (175,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou du ou des délégués du conseil et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications ultérieures trouvera application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. SASSEL, L. FELICETTI, M. GERARD, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 8 janvier 2010. Relation: REM/2010/38. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010019697/189.

(100014059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

R.S.I. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.585.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R.S.I. CONSEIL S.A., avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 51.585 et constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 376 du 8 août 1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 785 du 20 septembre 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 3 des statuts comme suit:

"La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou dans des sociétés étrangères ou toutes autres entités commerciales.

La Société peut s'engager dans l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations et instruments financiers associés, billets et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats et réaliser ses activités via des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut rendre des services de conseils et d'assistance à des organismes de placement collectif luxembourgeois, en relation avec la gestion de leurs actifs et de leur promotion.

La Société peut emprunter dans n'importe quelle forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et d'instruments financiers associés.

D'une façon générale, la Société peut accorder une aide (sous forme de prêts, d'avances, de garanties ou de valeurs mobilières, ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société investit, prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile en vue de l'accomplissement et du développement de son objet social."

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

"La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou dans des sociétés étrangères ou toutes autres entités commerciales.

La Société peut s'engager dans l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations et instruments financiers associés, billets et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats et réaliser ses activités via des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut rendre des services de conseils et d'assistance à des organismes de placement collectif luxembourgeois, en relation avec la gestion de leurs actifs et de leur promotion.

La Société peut emprunter dans n'importe quelle forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et d'instruments financiers associés.

D'une façon générale, la Société peut accorder une aide (sous forme de prêts, d'avances, de garanties ou de valeurs mobilières, ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société investit, prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile en vue de l'accomplissement et du développement de son objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58090. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019647/72.

(100013782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

E.G.D.L. S.A., Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 102.381.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELECTRICITE DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG S.A. en abrégé E.G.D.L. S.A., avec siège social à L-4149 Esch/Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 102.381,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 06 août 2004, publié au Mémorial C 1068 du 23 octobre 2004,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 197 du 04 mars 2005, et
- en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 178 du 27 janvier 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Olivier WATRIN, directeur, demeurant à F-54260 LONGUYON, 12 route de Saint Laurent, Hameau de Noers.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine RENAUDIN, enseignante, demeurant à F-54260 LONGUYON, 12 route de Saint Laurent, Hameau de Noers.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Que toutes les actions étant nominatives, les convocations avec l'ordre du jour en été faites par lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 16 décembre 2009.

Il est annexé au présent procès-verbal le justificatif de l'accomplissement de cette formalité.

Il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les TROIS CENT SOIXANTE (360) actions représentant l'intégralité du capital social DEUX CENT QUARANTE (240) actions, soit un nombre d'actions représentant plus de la moitié du capital, sont représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'adresse du siège social de la société de son adresse actuelle à L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de son adresse actuelle à L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article trois (3) des statuts relatif au siège social aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Pétange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Watrin, Renaudin, Conde, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2010. Relation: EAC/2010/97. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Receveur ff. (signé): M.-N, Kirchen.

Référence de publication: 2010019684/55.

(100014140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

I.N.S. (Luxembourg), Integrated Network Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.779.

L'an deux mille dix.

Le vingt janvier.

Par-devant Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.779 (NIN 1996 2223 551),

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 du 25 avril 1997.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 565 du 11 avril 2002.

Le capital social s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg,

et qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'exercice social, de sorte que celui-ci commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

2.- Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

3.- Ratification de l'article 3 des statuts qui est de la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

4.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social, de sorte que celui-ci commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante,

Par exception, l'exercice social en cours se terminera le 31 mars 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier l'article 3 des statuts qui est de la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, agissant comme dit ci-avant, de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Fernand UNSEN.

Enregistré à Echternach, le 21 janvier 2010. Relation: ECH/2010/78. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 26 janvier 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010020071/63.

(100015004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Front Igas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.697.

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

Ont comparu:

1) La société anonyme "SHORINVEST S.A.", établie et avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.896, ci-après représentée par Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé délivrée par l'ensemble des membres de son conseil d'administration en date du 15 janvier 2010 à Luxembourg,

2) Madame Tiziana SAVINELLI, photographe, née le 27 juin 1952 à Milan, demeurant à MC-98000 MONACO, 17, boulevard du Larvotto, représentée aux fins des présentes par Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration spéciale délivrée à Monaco en date du 15 janvier 2010.

Des copies certifiées conformes desdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés et propriétaires de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FRONT IGAS S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.697.

Lesdites comparantes se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1.- Changements et précisions relativement à l'objet social et changements concomitants des dispositions de l'article 2 des statuts sociaux.

2.- Désignation d'un mandataire spécial, avec pouvoirs spécifiques, avec la fonction de représenter la Société et son conseil de gérance vis-à-vis de toutes administrations publiques par un membre du conseil de gérance sous sa signature unique; modifications des dispositions de l'article 12 des statuts sociaux pour prévoir cette possibilité.

Au cours de leur délibéré les comparantes, constatant qu'après un certain nombre de réorganisations du groupe, opérations qui ont eu lieu vers la fin de l'année 2009, sont apparues des nécessités organisationnelles, ainsi que les besoins pour la Société de procéder à certaines précisions et modifications statutaires.

Et après due délibération sur tous les points à l'ordre du jour ci-dessus, l'assemblée générale a passé par votes séparés, à l'unanimité des associés, et sans abstentions, l'ensemble des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de redéfinir l'objet social de la Société, ce qui sera reflété par les changements aux dispositions de l'article 2 des statuts sociaux qui vont suivre.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2, pour le remplacer dorénavant par les deux alinéas de la teneur suivante:

"La Société a principalement pour objet la prise de participations, et la gestion de ces participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres, actions, autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, droits, et en général de toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, de marques de fabrique, ou autres droits de propriété intellectuelle, et la concession de licences. Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations, à l'exclusion toutefois de tous placements ou offres publiques, ou s'endetter autrement, pour financer son activité sociale. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Nonobstant son objet principal de prise de participations, la Société peut encore continuer à détenir, et même à acquérir, à gérer, et à mettre en valeur, toutes propriétés immobilières à l'étranger."

L'assemblée générale décide que les anciens alinéas 2 et 3 de l'article 2 des statuts restent maintenus et figureront dorénavant en alinéas 3 et 4, après les deux nouveaux alinéas insérés ci-avant.

Deuxième résolution

Nonobstant les dispositions actuelles de l'article 12, qui restent maintenues, l'assemblée générale décide de créer explicitement la possibilité pour la Société d'être représentée vers l'extérieur vis-à-vis des administrations publiques, par l'un des membres du conseil de gérance, seul sous sa signature unique.

L'assemblée générale décide de désigner à partir d'aujourd'hui comme membre du conseil de gérance pouvant seul représenter la Société vis-à-vis de toutes administrations publiques:

Monsieur le gérant Fernand HEIM, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 12 des statuts, en y insérant un nouvel alinéa 4, après l'actuel alinéa 3, et dont la teneur sera la suivante:

"Vis-à-vis des administrations publiques, la Société se trouve valablement représentée par, et engagée sous la signature individuelle, d'un membre du conseil de gérance, nommément désigné à cette fin par l'assemblée générale".

L'assemblée générale décide que toutes autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, L. Backes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3809. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019629/80.

(100013898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Eysackers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.835.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EYSACKERS S.A." (numéro d'identité 2000 22 38 730), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 79.835, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 601 du 4 août 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de cent soixante-dix mille euros (€ 170.000.-), représenté par cent soixante-dix (170) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567 comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANTAVICCA, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4698. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010019200/69.

(100013261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

NEW-DEAL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.542.

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEW-DEAL Invest S.A.", établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 409 du 3 mai 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 105542.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric Gasiaux, ingénieur, né le 29 septembre 1969 à Charleroi (B), demeurant à L-3786 Tétange, 51, rue Pierre Schiltz.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur François-Xavier Lebrun, ingénieur, né le 8 avril 1975 à Nancy (F), demeurant à F-54390 Frouard, 42, rue Camille Claudel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg et modification subséquente du dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte sur le vu de l'entière des titres au porteur que les SIX CENTS (600) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SOIXANTE MILLE EUROS (€ 60.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg et de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Dudelange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Gasiaux, F.-X. Lebrun, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2010. Relation: EAC/2010/998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2010.

B. MOUTRIER.

Référence de publication: 2010019205/51.

(100013336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Deninvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.941.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit chypriote "EXENTOR TRADING LIMITED", ayant son siège social à Nicosie (Chypre), Florinis, 7, Greg Tower, 6th Floor, P.C. 1065, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE212812, détentrice de cent (100) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "DENINVEST S. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 01 825), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.941, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 518 du 3 avril 2007,

requiert le notaire instrumentant d'acter:

- a) qu'elle décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour;
- b) qu'elle décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567;
- c) qu'elle détermine les pouvoirs du liquidateur comme suit:
 - le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;
 - le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;
 - le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.
- d) qu'elle décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.
- e) qu'elle accorde décharge pleine et entière à la gérante unique pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANTAVICCA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4699. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 janvier 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010019199/50.

(100013257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

INTRACT GmbH, KOMPETENZ, DIE VERBINDET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.828.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "PLAZA TRUST S.A.", ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St André, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 46.985,

ici représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Jean-Marie WOHL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;

b) Madame Jacqueline BODSON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Jean-Marie WOHL, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles;

détentrice de cinq cents (500) parts sociales.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "INTRACT GmbH" (numéro d'identité 1995 24 06 585), avec siège social à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 51.828, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 513 du 6 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 164 du 23 février 2005 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1730 du 16 août 2007 et du 21 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2798 du 20 novembre 2008,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St André.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg".

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de "INTRACT GmbH" en "INTRACT GmbH, KOMPETENZ, DIE VERBINDET".

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "INTRACT GmbH, KOMPETENZ, DIE VERBINDET".

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von beweglichen und unbeweglichen Gütern.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch, Verkauf oder sonst wie, dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern.

Die Gesellschaft kann, nur durch private Ausgabe, Wechsel, Obligationen und Schuldscheine und jede andere Art von Schuldscheinen und/oder Beteiligungstitel ausgeben.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Anleihen in jeglicher Form, ausser öffentlich ausgegebene Kredite aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, welche den oben genannten Zweck fördern oder ergänzen."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WOHL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4492. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 janvier 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010019202/63.

(100013304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Wassila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.446.

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WASSILA INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.446, constituée suivant acte reçu le 18 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 864 du 24 août 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société à responsabilité limitée "VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à R.L.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B numéro 52.610.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. 11 peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53903. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019328/62.

(100013537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Mercator Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MERCATOR INVEST S.A., R.C.S. Luxembourg B Numéro 35.915, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, constituée originellement sous la dénomination de MERCATOR FINANCE S.A. suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 27 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 245 du 14 juin 1991 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 505 du 7 mars 2009.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 18.657 actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, divisées en 18.657 Actions Ordinaires, représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille trois cent quatorze euros (EUR 37.314,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion de douze mille trois cent vingt-cinq (12.325) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune en douze mille trois cent vingt-cinq (12.325) Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

2. Transfert d'un montant de sept cent millions soixante quinze mille huit cent quarante trois euros (EUR 700.075.843,-) du Compte Prime d'Emission sur Actions Ordinaires vers le Compte Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire.

3. Fixation du taux du Dividende Préférentiel attaché aux Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire, actuellement de 3,75%, à 0%, en attendant une augmentation de ce taux par une nouvelle assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir douze mille trois cent vingt-cinq (12.325) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune en douze mille trois cent vingt-cinq (12.325) Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer un montant de sept cent millions soixante quinze mille huit cent quarante trois euros (EUR 700.075.843,-) du Compte Prime d'Emission sur Actions Ordinaires vers le Compte Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire.

Le solde du Compte Prime d'Emission sur Actions Ordinaires permet le prédit transfert ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un bilan intérimaire de la Société établi au 21 décembre 2009 et qui restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le taux du Dividende Préférentiel attaché aux Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire, actuellement de 3,75%, à 0% en attendant une augmentation de ce taux par une nouvelle assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, (i) le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par les alinéas suivants:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille trois cent quatorze euros (EUR 37.314,-) divisé en dix-huit mille six cent cinquante sept (18.657) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, réparties comme suit en deux catégories d'actions dont chaque action bénéficie d'un droit de vote:

Six mille trois cent trente deux (6.332) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), entièrement libérées;

Douze mille trois cent vingt-cinq (12.325) Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), entièrement libérées.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Sans préjudice des dispositions de la Loi, les droits afférents à chaque catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les provisions statutaires suivantes."

et (ii) au septième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société le chiffre "3,75%" est remplacé par le chiffre "0%".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2010. Relation: EAC/2010/245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 janvier 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010019193/83.

(100013179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

AMP Capital (International Finance No.1) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.275.

—
EXTRAIT

En date du 25 janvier 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 12 janvier 2010;
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 12 janvier 2010 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Marjoleine van Oort

Administrateur

Référence de publication: 2010019832/16.

(100014174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

cARREROUGE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 119, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 81.301.

—
Rectificatif du bilan 2008 déposé le 05/01/2010 avec le numéro enregistré L100001264

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIARE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010020375/13.

(100014984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Nafoora Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.290.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 02 décembre 2009, que:

Est réélu Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009, qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Theo HAENI, Directeur de sociétés, demeurant au 03 Im Zopfli, CH-6000 Lucerne (Suisse),

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5929 Itzig (L).

Sont élus, Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009:

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Maître en Droit, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Il a également été décidé du:

- Transfert de siège social de la société NAFOORA HOLDING S.A. au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010019838/25.

(100013950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

AMP Capital Redding Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.092.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 janvier 2010;
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 12 janvier 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010019830/17.

(100014183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 49.280,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.768.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 décembre 2009, les actionnaires ont décidé de:

1. ne pas renouveler le mandat de Nicolas Westphal avec adresse au Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni en tant que commissaire.
2. nommer Vincent Jacheet, avec adresse au 22, Cottessmore Court, Stanford Road, W8 5QN Londres, Royaume-Uni, au mandat de commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.
3. renouveler le mandat des commissaires suivants:
 - Emmanuel Murgue, avec adresse au 4 bis, rue Pierre Basset, 69160 Tassin La Demi Lune, France
 - Marc Valentiny, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni
 - Michael Colato, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni
 - PriceWaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

II. Le siège social exact du gérant NOVACAP LUXEMBOURG est le suivant: 9A, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8, L-5365 Munsbach (Schuttrange).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019825/25.

(100013907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Coach & Win, Société Anonyme.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 110.053.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société le 27 janvier 2010

Il résulte des résolutions de l'Assemblée du 27 janvier 2010 que:

Première résolution:

L'Assemblée révoque Madame Henckels ép. Simon Sonja de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Simon de sa fonction d'administrateur-délégué du 13 juin 2006.

Deuxième résolution:

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur et administrateur-délégué, Madame Daniela CURRELI, née le 29 juillet 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4947 Hautcharage, 5, rue du X Septembre et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Troisième résolution:

L'Assemblée prend acte du changement de dénomination du commissaire aux comptes en CAPITAL IMMO LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010019833/24.

(100013812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Wallace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.068.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 5 octobre 2009

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Maurice HOUSSA.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010019989/22.

(100015294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Luxmetall Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019951/14.

(100014736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.
